



BULLETIN COMMUNAL

Numéro 237

Juillet 2018

ÉDITO

Chers amis Chauvéennes et Chauvéens,

INAUGURATION DE LA BOULANGERIE ET DE L'EXTENSION DU COMMERCE DE FLEURS

Samedi 9 juin, nous avons inauguré notre nouvel espace commercial en compagnie des commerçants concernés, Mmes Marjorie MOLLET, Muriel CHACUN et Philippe CHARRIER pour la boulangerie, Ludovic PARTHENAY pour la boutique de fleurs, et des personnalités représentant les financeurs. Ce nouvel espace participe à conforter l'activité commerciale du nouveau centre bourg et nous espérons pouvoir continuer des aménagements dans les années à venir pour maintenir, renforcer les activités existantes et, bien sûr, en attirer d'autres. Actuellement, le dernier local n'est pas occupé, mais, des contacts sont en bonne voie pour y accueillir des activités paramédicales. Les aménagements intérieurs vont démarrer pour une livraison d'ici la fin de l'année.

LE HAMEAU DES PRÉS

Les travaux d'aménagement du quartier d'habitations « Le Hameau des Prés », ont débuté en avril et se dérouleront jusqu'à la mi-septembre. Dès à présent, chaque acquéreur potentiel peut pré réserver 2 à 3 lots en vue de rencontrer le cabinet d'architectes AS&P qui vous accompagnera dans votre projet et vous permettra d'affiner votre choix. L'objet de cet accompagnement, inclus dans le prix d'acquisition, est de vous permettre de bénéficier de conseils sur l'orientation, sur l'implantation du bâti qui doit tenir compte de la configuration du terrain sur lequel est implantée la construction mais aussi des implantations voisines pour préserver les intimités des uns et des autres.

AMÉNAGEMENTS RUE DU ROCHER

En lien avec le quartier « Le Hameau des Prés », la rue du Rocher va être réaménagée à partir du carrefour rue de Grasla, rue du Centre (café, station, garage) jusqu'à la sortie de l'agglomération en direction de la commune déléguée de Boulogne. En effet, pour sécuriser, faciliter les déplacements en provenance et vers ce quartier, la voie va être totalement revue : rétrécissement de la route, réalisation de plusieurs plateaux pour « casser » la vitesse, cheminements pour les vélos, les piétons et les personnes à mobilité réduite (PMR), places de parking en chevauchement de bordures le long de cette voie, ...

La 1^{ère} étape en 2018 :

➔ Les réseaux électriques et téléphoniques seront enfouis, et les réseaux d'eaux pluviales (EP) et eaux usées (EU) seront revus.

➔ Une réunion publique avec les riverains de la rue du Rocher aura lieu le 18 septembre 2018 à 20h

pour présenter les aménagements et répondre aux interrogations des participants.

La 2nde étape concernera les demandes de subventions en cours et à venir et leur obtention.

Ainsi, à l'image des aménagements réalisés pour sécuriser les entrées de bourg en direction des Essarts, des Brouzils et de La Rabatelière, ces aménagements permettront des déplacements apaisés. Il ne restera plus que l'entrée de la route de Saint Fulgent et celle de Saint Denis La Chevasse à configurer à l'identique des autres entrées.

PLUIH

Le PLUIH arrive dans sa phase finale : les zones U (urbanisées), N (naturelles), A (agricoles), AU (à urbaniser), UE (urbanisées économie), AUE (à urbaniser économie), UL (urbanisées loisirs), AE (agricole économie), NL (naturelle loisirs) ... ont été définies et devront être validées. Comme je l'ai déjà indiqué à de nombreuses reprises, tenant compte des nouvelles règles demandées par l'Etat en concertation avec le monde agricole, seul le bourg et les villages de La Brossette, La Coumaillère-La Bichonnière auront la possibilité de nouvelles constructions en dent creuse en compatibilité avec la densité exigée (17 habitations à l'hectare) et les projets d'extension urbaine (nouveau lotissement) seront réservés au bourg. Pour les autres villages, il n'y aura plus de nouvelles constructions, seules les extensions de l'existant seront autorisées.

Je vous invite à participer à l'une des trois réunions publiques organisées sur le territoire du Pays de Saint Fulgent-Les Essarts (le 20 septembre à Chavagnes en Paillers, le 26 septembre à Essarts en Bocage et le 2 octobre à Saint Fulgent – voir affiche page 6)

VILLES ET VILLAGES FLEURIS : 2EME FLEUR, ESPACES VERTS, CIMETIERE

Nous sommes régulièrement interpellés sur le « mauvais » entretien des espaces verts, du cimetière. La commune s'est engagée au zéro phytosanitaire et ce choix, raisonnable car il permet d'arrêter la pollution du sol et de l'eau par des molécules soupçonnées d'être à l'origine de maladies neurodégénératives, s'accompagne d'orientations quant au traitement des sols. Nous avons deux possibilités : soit, pour avoir des espaces verts impeccables, tirés au cordeau, recruter des agents supplémentaires pour faire face à la charge supplémentaire ; soit accepter des herbes qui vont fleurir et qui permettront à la faune de prospérer. Nous avons choisi cette seconde option compatible avec le dispositif « Villes et villages fleuris » et, compte tenu des efforts des années précédentes, nous permet d'être classé 2 fleurs. Le 18 juin dernier, le jury régional a visité notre commune

afin de vérifier notre engagement dans ce dispositif. Nous attendons le résultat que nous espérons, bien entendu, favorable au maintien de cette seconde fleur. Ce maintien récompenserait l'engagement de la municipalité et le travail de l'équipe des espaces verts.

Pour rappel, l'interdiction des produits phytosanitaires date du 1er janvier 2017 pour les collectivités et pour les particuliers, se sera le 1er janvier 2019. Ces nouvelles règles mises en place, l'approche de la nature doit être différente : éco pâturage, tonte réduite

(périphérie), semis de fleurs en pied de mur, couvre sol, tondre au lieu de traiter, ...

« Au milieu de la difficulté se trouve l'opportunité ».

Albert EINSTEIN

(Ne voyons pas cette interdiction comme une difficulté mais comme une opportunité de faire différemment, mieux).

Je vous souhaite de très bonnes vacances !

Christian MERLET, Maire

Réunion de Conseil Municipal du 29 Juin 2018

PRÉSENTS : MM. et Mmes BARON Myriam, BOURASSEAU Isabelle, DA CRUZ Eric, FAUCHARD Ghislain, FOURNIER Bertrand, FROUIN Lydie, GABORIEAU Jacky, GABORIEAU Stéphanie, LUCAS Martine, MERLET Christian, RICHARD Marie-Laure.

ABSENTS EXCUSÉS : BIOTEAU Marina qui a donné pouvoir à FROUIN Lydie, BONNAUD Alain qui a donné pouvoir à MERLET Christian, CAUNEAU Hubert qui a donné pouvoir BOURASSEAU Isabelle, HUCTEAU Amélie qui a donné pouvoir à GABORIEAU Stéphanie, GUILBAUD Hervé qui a donné pouvoir à FAUCHARD Ghislain, JAUNET Jean-Yves qui a donné pouvoir à GABORIEAU Jacky, POTIER Richard qui a donné pouvoir à RICHARD Marie-Laure.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : FROUIN Lydie



Immeuble 30 et 32 Rue du Centre

Désaffectation et déclassement du Domaine Public Communal avant aliénation - Point sur les démarches réalisées par M. BONNAUD pour mise en vente

La commune est propriétaire de l'immeuble du 30 et 32 rue du centre (anciennement la poste). Suite au transfert de l'Agence Postale depuis le 1^{er} Février 2018 en Relais Poste à la Supérette VIVAL et afin de pouvoir vendre cet immeuble, le Conseil Municipal autorise la désaffectation de ce local du domaine public et autorise la vente. La commune fera appel à une ou plusieurs agences immobilières.

Rue du Rocher/Aménagement

Convention avec le SYDEV pour l'effacement des réseaux et travaux neufs d'éclairage - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental 85 au titre des amendes de police

☞ **Effacement des réseaux** : Le Conseil Municipal autorise la signature des conventions avec le SYDEV déterminant les travaux et fixant le montant des participations financières comme suit :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation communale
Réseaux électriques Basse Tension	136 372	163 646	136 372	30 %	40 912
Infrastructures de communications électroniques	69 793	83 752	83 752	65 %	54 439
Eclairage Public Réseaux	11 295	13 554	11 295	50 %	5 648
Eclairage Public Matériel	39 496	47 395	39 496	50 %	19 748
Totaux	256 956	308 347	270 915		120 747

☞ **Demande de subvention au titre des amendes de police (Département)** : Le coût des aménagements de sécurité visant à réduire la vitesse des usagers de la RD 37 est établi à 443 206 HT. Il comprend l'effacement des réseaux et les honoraires divers, à l'exception des frais de réhabilitation du réseau d'assainissement.

Une demande de subvention pour ces travaux va être sollicitée au titre des amendes de police. Elle peut atteindre 10 000 €.

☞ Le plan d'aménagement est en cours de consultation auprès des concessionnaires. Un rendez-vous est fixé le 6 Juillet prochain avec la Nantaise des Eaux pour l'état du réseau d'assainissement et des travaux à entreprendre. [Une réunion publique sera organisée le Mardi 18 Septembre 2018 à 20h à la Mairie, à laquelle tous les riverains et les personnes intéressées sont d'ores et déjà conviées.](#)

Restaurant Scolaire Année Scolaire 2018/2019 :

Tarifs (Restauration Scolaire et Centre de Loisirs) – Règlement intérieur – Renouvellement des membres du Comité de Gestion – Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil Municipal valide :

1) la proposition de la commission et fixe les tarifs suivants pour l'année 2018/2019 applicables à compter du 1^{er} septembre 2018 :

- Prix du repas régulier : **3.85 €**
- Prix du repas occasionnel : **4.55 €**
- Prix du repas adulte : **6.15 €**
- Facturation Centre de loisirs (repas enfant) : **3.68 €**
- Facturation Centre de loisirs (repas adulte) : **3.88 €**

2) le règlement intérieur modifié, nécessaire au bon fonctionnement du Restaurant Scolaire « Rest'o Chaud ».

Il sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2018.

3) le renouvellement du Comité de Gestion et maintient sa composition actuelle pour l'année scolaire 2018/2019 :

- ✓ 3 membres du Conseil Municipal : *BARON Myriam, BOURASSEAU Isabelle et FAUCHARD Ghislain*
- ✓ 1 membre du personnel communal : *Pas de référent désigné au sein de l'équipe de service pour la période de Janvier à Juillet 2018 - GABORIEAU Annie assurait le secrétariat, remplacée par MUSSEAU Christine pendant son congé maladie*
- ✓ 4 parents d'élèves (2 Primaires et 2 Maternelles) : *BOUANCHEAU Aurélie, HUCTEAU Eddy, BARON Sophie et TUDEAU Dominique (*)*
- ✓ 2 représentants de l'Accueil de Loisirs : *MILLIOT Agnès et RICHEL Elise (*)*
- ✓ Société Restoria : *un responsable, le chef de cuisine (Mireille CHAUVIN) et une diététicienne (Corinne RENAULT)*

(*) Les parents d'élèves ou représentants de service peuvent être les interlocuteurs et relais pour les parents d'élèves désireux de faire des suggestions, remarques, ou interroger sur le fonctionnement du service.

Il est précisé toutefois, que toute réclamation liée au fonctionnement du service devra être faite exclusivement par écrit, auprès de la Mairie (8, rue de la Petite Maine, 85140 CHAUCHE) ou par mail : restoscolairechauche@orange.fr (article 14 du règlement du Restaurant Scolaire)

Salle Les Etoiles de Fruchet

Location pour les cours de Yoga – Saison 2018/2019

Le Conseil Municipal fixe à 430 € le prix de la location, Salle les Etoiles de Fruchet, pour la saison de cours de yoga 2018/2019

Comité de bassin Loire-Bretagne

Présentation de la motion adoptée le 26 Avril 2018

Le Conseil Municipal :

- Valide le contenu de la motion adoptée par le Comité de Bassin Loire Bretagne suite à la loi de finances pour 2018 qui a introduit des changements conséquents par rapport au 10^{ème} programme pluriannuel d'intervention de l'agence de l'eau. Cette dernière est en cours d'élaboration du 11^{ème} programme qui doit être adopté en octobre 2018 et qui couvrira la période 2019-2024.
- Soutient la démarche initiée par le Comité de bassin Loire-Bretagne.

Une copie de cette délibération sera adressée à M. le Premier Ministre, M. le Ministre de la transition écologique et solidaire et à M. le Président du Comité de Bassin Loire-Bretagne.

Communauté de Communes du Pays de St Fulgent-Les Essarts

Lancement de l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET)

Le Plan Climat Energie du Territoire, obligatoire et porté par notre Communauté de Communes, a été présenté aux élus. Il a pour but d'optimiser les factures énergétiques de notre territoire (EPCI, communes, ...), une meilleure attractivité économique (emplois liés à la transition énergétique, valorisation des ressources locales), améliorer la qualité de vie (mobilité, cadre de vie, paysages, l'eau, l'air...). Le bureau d'études retenu commencera par un état des lieux, puis, en concertation avec un groupe d'élus représentant le territoire, proposera un programme d'actions. Deux élus de chaque commune siègeront dans ce groupe. Bertrand FOURNIER s'est porté candidat pour y participer. La proposition pour participer à ce groupe sera faite aux conseillers absents.

DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) déposées depuis le 25 Mai 2018 :

M. le Maire a renoncé au droit de préemption pour des parcelles sises rue de Grasla, la Brossette, Bellevue, rue de la Brosse, chemin du Pignier, rue du Centre et rue du Rocher.

Marchés HT signés depuis le 25/05/2018 :

18/06/2018	LACROIX Panneau de signalisation Le Puytireau suite sinistre	443.40
28/06/2018	AUBRET Nettoyage vitrerie intérieur et extérieur Bibliothèque	190.00
28/06/2018	SPS 85 Mission SPS aménagement local commerce 3	360.00
28/06/2018	QUALICONSULT Mission contrôle technique local commerce 3	1950.00
29/06/2018	NICOU Chrysanthèmes	282.90



Prochaine séance du Conseil Municipal :
Vendredi 31 Août 2018 à 20h30.

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les adjoints reçoivent sur rendez-vous, sur demande auprès du secrétariat de la Mairie.
M. le Maire reçoit le Samedi, de 11h00 à 12h00, sans rendez-vous.

**Reprise des permanences :
Samedi 1^{er} septembre 2018**

HORAIRES D'ÉTÉ de la Mairie :

La Mairie de CHAUCHÉ sera ouverte au public tous les matins, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30.
Elle sera cependant **fermée le samedi matin à partir du 21 Juillet 2018, jusqu'au 25 Août 2018 inclus.**



OFFRE D'EMPLOI

Pôle Restaurant Scolaire

La Commune de Chauché recherche TROIS AGENTS DE SERVICE ET DE SURVEILLANCE

Missions :

En relation avec la Directrice Générale des Services, la Responsable du Pôle Administratif, l'élue référente, le corps enseignant, le chef de cuisine et assistants au Restaurant Scolaire, l'agent assure pendant la pause méridienne (1h30) : le service des repas au Restaurant Scolaire et la surveillance sur la cour de l'école. Il accompagne les enfants depuis la cour de l'école, jusqu'au Restaurant Scolaire et vice-versa.

Date prévue du recrutement : 31/08/2018

Date limite de candidature : 23/07/2018, à adresser à :

M. le Maire

Mairie

8, rue de la Petite Main

85140 CHAUCHÉ.



INFOS PRATIQUES

Permanences des Médecins, Pharmaciens et Infirmières

Nuits, week-ends et jours fériés... besoin d'un médecin :

Je compose le **116 117**, un médecin du centre de Régulation vous conseille ou vous met en relation si nécessaire avec le médecin généraliste de garde le plus proche de votre domicile. Je compose le **15**, face à une **urgence vitale**, le SAMU-Centre 15 déclenche une réponse immédiate adaptée en mettant en œuvre, selon les cas, les pompiers, le SAMU, les ambulanciers.

Pharmaciens	Depuis le 01/07/09, pour connaître les 3 pharmacies de permanences les plus proches de votre domicile, vous devez contacter le 3237.			
Infirmière	Du lundi au Samedi de 8h00 à 8h30	Mme MOREAU Marie	CHAUCHE – 16, Rue du Centre	06.24.83.68.04
Dentistes	Dimanches et jours fériés	10h à 12h		02.51.46.28.83



MAIRIE

8, Rue de la Petite Main – B.P.50203

☎02.51.41.83.09. – mairie-chauche@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Vendredi de 8H30 à 12H30,
(L'après-midi sur RDV, sauf le Mercredi).

Nantaise des Eaux

(Gestion du service assainissement)

11, Rue des Forêtis – Parc d'activité
Polaris – 85110 CHANTONNAY

☎ 02.28.15.31.50.

RAM « À PETITS PAS »

Matinées d'éveil à CHAUCHÉ

Le Jeudi une semaine sur deux

De 8h45 à 12h30 :

Jeudis 11 et 25 Janvier 2018 au centre

périscolaire « Les Scoubidou » -

UNIQUEMENT SUR INSCRIPTION au

☎02.51.43.81.61. - Mme GANGLOFF

Annulation le matin même :

☎07.87.71.97.48

ADMIR

Comité de secteur du Pays

de ST FULGENT - LES ESSARTS

18 Rue des Tilleuls - 85250 SAINT FULGENT

☎: 02.52.61.47.46.

Mail : paysdestfulgent@admr85.org

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de
8h30 à 17h30 et

accueil physique du lundi au vendredi de 8h30
à 12h30 et de 14h00 à 17h30

DÉCHÈTERIE DE LA JOUSSETIÈRE

Lundi : 10h à 12h - 14h à 18h

Mardi, Mercredi et Vendredi : 14h à 18h

Samedi : 9h à 12h - 14h à 18h

Pour accéder à la déchèterie, il vous faut
vous munir d'une carte qui est à demander à
la

Communauté de Communes du Canton de
ST FULGENT

2, Rue Jules Verne - ST FULGENT

☎ 02.51.43.81.61.

PERMANENCE DE Mme BLASCO ASSISTANTE SOCIALE

2^{ème} Mardi de chaque mois de 9h30
à 12h à la mairie.

Seulement sur

RDV : ☎02.28.85.76.00.

au centre médico-social de ST
FULGENT

Tous les matins sauf le mardi, de
9h30 à 12h au centre médico-social

ACTES D'ÉTAT-CIVIL :

Dans le cadre de différents dossiers (succession, demande de carte d'identité/passeport), vous pouvez être amenés à justifier d'une copie d'acte d'état-civil (naissance, mariage, décès).

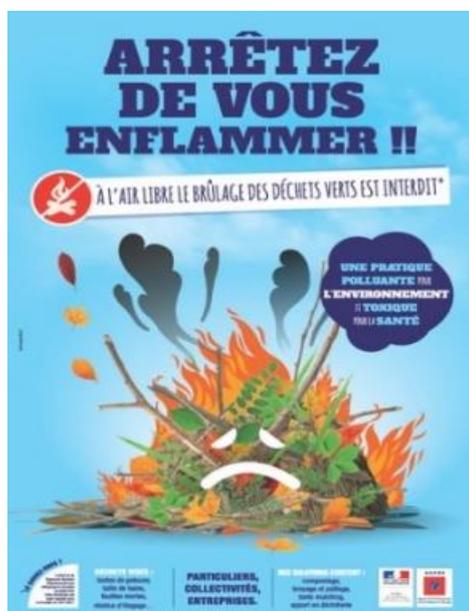
Aussi, nous vous rappelons que la Mairie peut vous délivrer une copie intégrale de ces actes, uniquement sur présentation d'une pièce d'identité et, le cas échéant, d'un livret de famille.

A noter que la Mairie de CHAUCHÉ possède uniquement les actes dont les événements se sont déroulés sur la commune. A titre d'exemple, si vous êtes né à LA ROCHE SUR YON et que vous habitez CHAUCHÉ, la demande sera à faire auprès de la mairie de LA ROCHE SUR YON et non à la mairie de CHAUCHÉ.

NUISANCES SONORES : extrait de l'arrêté préfectoral n° 2013/MCP/06

Article 19 : les activités de rénovation, de bricolage et de jardinage, réalisées par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques (liste non limitative) ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00



EMPLOI DU FEU :

Nous vous rappelons que l'usage du feu est réglementé au sein de notre Département.

Il est interdit à toute personne, en tout lieu et en toute période, de jeter des allumettes, cigarettes et autres matières incandescentes qui ne seraient pas éteintes.

De même, le brûlage en incinérateur ou à l'air libre des déchets verts, produits par les ménages est interdit. Ces déchets doivent être apportés en déchetterie ou recyclés par compostage. Les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont également tenus d'éliminer leurs déchets verts par des voies respectueuses de l'environnement.

Les contrevenants aux dispositions du Règlement Sanitaire Départemental relatives aux brûlages des déchets et végétaux sont passibles **d'une amende de 450 € prévue** pour les contraventions de la 3ème classe en application de l'article 131-13 du Code Pénal.

ENERGITEAM : ENQUETE DE SATISFACTION

La société souhaite mener une enquête auprès de ses partenaires. Voici le lien de l'enquête :

https://webquest.fr/?m=51661_questionnaire-de-satisfaction---riverains-de-parcs-eoliens-energieteam

A noter que ce questionnaire est disponible en version papier à la Mairie. **Un retour est attendu au plus tard pour le 15 Août 2018.**



MESSAGES D'ORGANISMES

PRÉVENTION CANICULE

Votre santé est en danger lorsque la température extérieure est plus élevée que la température habituelle dans votre région. Elle peut entraîner des accidents graves et même mortels, comme la déshydratation ou le coup de chaleur. Ces risques peuvent survenir dès les premiers jours de chaleur. **Des gestes simples permettent d'éviter les accidents. Il faut se préparer AVANT les premiers signes de souffrance corporelle, même si ces signes paraissent insignifiants.**

Un dispositif de prévention est mis en place pour les personnes vulnérables et fragiles (notamment les personnes âgées et handicapées isolées à domicile). **Ces personnes sont invitées à se faire recenser sur le registre communal, en Mairie, ou en appelant le Secrétariat au 02.51.41.83.09.** (ou par un tiers : famille, voisin, médecin). Ce registre permettra d'apporter conseil et assistance en cas d'évènements exceptionnels aux personnes fragiles.

En période de canicule,
il y a des risques pour ma santé,
quels sont les signaux d'alerte?



Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Fièvre > 38°C



Vertiges / Nausées



Propos incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime
d'un malaise, **appelez le 15.**

BON À SAVOIR

À partir de 60 ans ou en situation de handicap,
je peux bénéficier d'un accompagnement
personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou
mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).



CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



Mouiller son corps
et se ventiler



Manger en
quantité suffisante



Maintenir sa maison
au frais : fermer
les volets le jour



Ne pas boire
d'alcool



Donner et prendre
des nouvelles
de ses proches



Éviter les efforts
physiques



**BOIRE RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE ST FULGENT-LES ESSARTS



Service ADS (Application des Droits des Sols)

Demandes d'autorisation d'urbanisme :
permis de construire, déclaration de travaux...

Mes démarches

1 Renseignements auprès du
service ADS de la Communauté
de communes en amont de
votre projet et dépôt du dossier.

2 Dépôt ou envoi du dossier en
MAIRIE qui assurera la
transmission au service ADS de
la Communauté de communes,
pour instruction.



Pour toute information sur la
réglementation et/ou conseil
et avis sur vos projets,
le service ADS de la
Communauté de communes
du Pays de Saint-Fulgent - Les
Essarts est à votre disposition,
du lundi au vendredi.



► Sur rendez-vous tous les jours
► Sans rendez-vous
UNIQUEMENT les après-midis
de 13h30 à 17h30
(sauf le vendredi : 16h30)



Tél. : 02 51 43 81 61
de 13h30 à 17h30
E-mail :
urbanisme@ccfulgent-essarts.fr

Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts
2 rue Jules Verne - 85250 Saint-Fulgent

PLUiH

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL HABITAT



RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
valant programme local de l'Habitat (PLUiH)

Présentation du règlement et du zonage
par le bureau Urbanova

3 dates / 3 lieux :

Jeudi 20 septembre 2018 - 18h30
Salle Emeraude - Chavagnes-en-Pailliers

Mercredi 26 septembre 2018 - 18h30
Salle des Fêtes - Essarts en Bocage

Mardi 2 octobre 2018 - 18h30
Amphithéâtre de la Communauté de communes -
Saint-Fulgent



Renseignements :
02.51.43.81.61



Action sociale Seniors

Suite au remaniement des services CLIC sur le Département de la Vendée, le soutien aux Seniors sur le territoire se réorganise

Une Référente de situation vous accompagne :

Informations sur vos droits, démarches administratives, réponses aux problèmes liés au vieillissement : maintien à domicile, services, hébergement temporaire, ...

Vous pouvez la contacter à la MDSF : Maison Départementale des Solidarité et de la Famille

MDSF des Essarts : 13 place du marché,

Tél : 02 28 85 75 60

MDSF de st Fulgent : 6 rue Jules Verne

Tél : 02 28 85 76 00



Des actions de **PREVENTION** sont aussi organisées sur le secteur et vous seront proposées par vos communes, les associations, les services à domicile :

- réunions d'Information - ateliers collectifs - groupes de parole ...

HUCHET Lucie

Chargé de Prévention Seniors

Tél: 06-73-71-94-65

ciasfulgentessarts.prevention@orange.fr



CPPIE LOGNE ET GRAND-LIEU

LES JEUX EAU'LYMPIDES
2018

Un **parcours ludique** composé de défis
à la **découverte de l'eau** dans un
village miniature !

Les **mercredis** de **Juillet et Août**
15h - 19h

Corcoué sur Logne - Maison de l'Eau et des Paysages
CPPIE Logne et Grand-Lieu
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

Informations : 02.40.05.92.31
www.cpie-logne-grandlieu.org

AIR TOURAINNE HÉLICOPTÈRE

Dans le cadre d'une visite de lignes électriques par hélicoptère sur le Département de la Vendée afin d'améliorer la qualité de la distribution de l'énergie électrique, nous vous informons du survol, à très basse hauteur, des lignes surplombant le territoire de votre commune (hors agglomération), au cours des semaines 27, 28 et 29.

PAROISSE LOUIS-MARIE BAUDOIN

A NOTER DANS VOS AGENDAS :

**Rallye inter-clochers dans le cadre des journées du patrimoine,
DIMANCHE 16 SEPTEMBRE de 14h à 18h**



sous la houlette de la Paroisse Louis-Marie Baudouin et de l'association du patrimoine du pays de Saint Fulgent. Visitez ou revisitez **les vitraux** de nos 5 clochers, thème retenu cette année. Départ de Chavagnes-en-Paillers à **14h**, puis les Brouzils à **14h45** (avec la présence d'un **vitrailiste**), en passant par la Copechagnière à **15h30**, la Rabatelière à **16h15** et Chauché à **17h**. Dans chaque église, il y aura des personnes pour vous diriger et vous donner les explications nécessaires. Venez nombreux pour découvrir et redécouvrir notre patrimoine culturel !

Pour clore ce rallye, une **bénédiction des voitures** sera proposée à partir de 17h30 à l'église de Chauché.



Pour plus de renseignements, contactez le presbytère de Chavagnes-en-Paillers au : 02.51.42.21.27.

LE REFUGE DU LIVRE

9ème édition du Refuge du Livre

Les 21 et 22 juillet prochains, au coeur de l'été, au coeur du bocage vendéen, au coeur de la forêt de Grasla, au coeur du Refuge de Grasla, va battre le coeur de la littérature vendéenne.

Avec plus de 35 000 visiteurs accueillis depuis sa création, le salon du livre vendéen, le Refuge du Livre, accueille et abrite tous les livres qui, par leur auteur, par leur sujet et/ou par leur éditeur, ont un lien avec la Vendée.

Un très large public familial de touristes et de Vendéens, vient à la rencontre de ses auteurs vendéens favoris ou à la découverte de la richesse de la production littéraire vendéenne.

Romans, poésie, essais, livres d'art, d'histoire, de géographie, bandes dessinées, livres jeunesse, ... : le Refuge du Livre est le premier et l'unique salon du livre vendéen généraliste.

A l'occasion de la 9ème édition du Refuge du Livre, La Bretagne sera à l'honneur. De nombreuses animations rythmeront ce week-end littéraire : contes, dégustations, caricatures, broderies bretonnes, dictée pour « les Nuls ».

De nombreux ateliers et temps-forts dédiés aux enfants seront proposés tout au long du week-end, avec une prise en charge complète, sur un espace sécurisé ! Retrouvez notamment « Dessine ton Dragon » ; « Fabrique ton papier recyclé » ; des jeux de sociétés sur la Vendée et un espace contes dédié aux plus jeunes.

Un rendez-vous de qualité et d'émotion à ne pas manquer !

Le Refuge du Livre

Forêt de Grasla

Téléphone : 02.51.42.96.20

Mail : contact@lerefugedulivre.com

Site Internet : www.lerefugedulivre.com



Distribution du prochain bulletin les 15 et 16 Septembre 2018. Les articles doivent être déposés à la Mairie ou transmis par mail avant le Samedi 1^{er} Septembre 2018.